### COMMUNE D'ARCHAMPS

#### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JANVIER 2021

Le cinq janvier deux mil vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne RIESEN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 31 décembre 2020

**Présents :** RIESEN Anne, ZAMOFING David, SILVESTRE Olivier, HERLEMONT Nathalie, GIRONDE Christophe, DODE Florence, BOUQUET Ginette, CHENAUD Catherine, CHAREYRE Véronique, KALONJI Laurent, ZORITCHAK Gaëtan, CHARBONNIER Marc, PECH Adeline, BAUDRION Philippe, RIVAIL Lucie, KHAROUA Cyril, BOLLIET Mikaël, LE SCODAN Aurore, DUSSETIER Thiery, MEDDEB Montassar.

Absents excusés: BEN OTHMANE Solenn, PFEIFLE Martin, BAUDET Maryse.

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum était réuni, ouvre la séance à 19 h 10.

Elle présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 à l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi qu'à leurs proches.

### Lecture des pouvoirs :

- PFEIFLE Martin a donné pouvoir à PECH Adeline.
- BAUDET Maryse a donné pouvoir à DUSSETIER Thiery.

### Désignation du secrétaire de séance

Florence DODE est désignée secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu de la séance du 1er décembre 2020

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Délibérations prises**

## 1) <u>Décisions budgétaires modificatives – Budgets 2020</u>

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter trois décisions budgétaires modificatives :

- Les deux premières décisions modificatives concernent le budget principal 2020 : la première doit permettre de régulariser la situation comptable suite à une erreur d'imputation budgétaire d'un mandat ; la seconde vise à ouvrir des crédits budgétaires au chapitre d'ordre 042 (dépenses de fonctionnement) de façon à permettre un amortissement non prévu au budget.
- La troisième concerne le budget annexe Auberge 2020 : il s'agit d'annuler et de modifier la délibération n° DE2020075 visant à prendre en compte le nonrecouvrement des mois de loyers exonérés en prévoyant au chapitre 67 – dépenses

exceptionnelles, la somme correspondante à l'exonération des loyers commerciaux pour 2020 soit 9 600 € H.T. En effet la décision modificative comportait une erreur.

Ces décisions modificatives budgétaires sont adoptées à l'unanimité des membres présents :

- Arrivée de Lucie RIVAL à 19 h 15 (participe au vote des décisions modificatives n° 2 et 3);
- Arrivée de Montassar MEDDEB à 19 h 20 (participe au vote de la décision modificatives n° 3)

## 2) Exercice 2021 – Autorisation de mandatement en investissement sans inscription préalable de crédits

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lesquelles « Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais, et pour garantir, sans attendre le vote du Budget primitif 2021, le paiement des sommes dues notamment au titre des immobilisations incorporelles et corporelles, il est proposé au Conseil municipal de faire appel à cette procédure dite d'autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits. Cette procédure concerne spécifiquement le chapitre 20 – Immobilisation incorporelles et le chapitre 21 – immobilisations corporelles.

Pour le chapitre 20, Madame le Maire explique que les crédits pouvant être ouverts au titre de la procédure dite d'autorisation de mandatement préalable s'élèvent à 6 234, 27 € soit 25% des crédits ouverts au BP 2020 et des RAR 2019.

Cette ouverture de crédits permettra le paiement des sommes dues pour l'étude pour la sécurisation du centre bourg soit 5 712 €.

Pour le chapitre 21, Madame le Maire explique que les crédits pouvant être ouverts au titre de la procédure dite d'autorisation de mandatement préalable s'élèvent à 60 113 €.

Cette ouverture de crédits permettra le paiement des sommes dues pour les investissements suivants représentant un montant total de 58 464, 91 € :

- Achat d'un véhicule électrique : 22 663,76 € (art. 21574)
- Enfouissement de réseaux télécom : 24 519, 60 € (art. 21538)
- Achat de panneaux et mats : 2 072, 95 € (art. 2152)
- Installation de caméras de vidéo protection: 4 059, 80 € (art.2188)
- Programme ENS « Les teppes » : 4 048, 80 € (art. 2158)
- Clôture sur le parking de Blécheins : 1 100 € (art. 2152)

Nathalie HERLEMONT demande des précisions sur les caméras de vidéo-protection et le programme E.N.S. David ZAMOFING répond que les caméras de vidéo protection sont achetées pour remplacer celles de l'école qui sont obsolète. Florence DODE précise que le programme E.N.S correspond à l'achat de portillons pour le passage des animaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager, liquider, mandater avant le vote du budget 2021, dans le chapitre 20 et 21 les dépenses d'investissements nécessaires, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

# 3) Convention de soutien à l'EHPAD Les Ombelles de Viry entre la commune d'Archamps et le CCAS de Viry

Madame le Maire explique au Conseil municipal que l'EPHAD de Viry connait une situation de crise financière et sollicite le soutien des communes du territoire pour maintenir une qualité d'accompagnement des résidents. L'aide financière demandée s'élève à 2 € par habitant soit 5 000 €. Elle précise que les difficultés financières de cette structure sont liées aux problèmes de recrutement de personnel et du recours à des sociétés d'intérim pour pallier le manque d'effectifs.

Cyril KHAROUA demande quelles sont les pistes envisagées à l'avenir pour faire face à ces difficultés. En effet, les problèmes de recrutement de personnel doivent être les mêmes dans les autres Ehpad du territoire comme Saint-Julien-en-Genevois et Collonges-sous-Salève. Madame le Maire répond que l'Ehpad de Saint-Julien-en-Genevois est une plus grosse structure affiliée à l'hôpital et que celui de Collonges-sous-Salève est privé. L'Ehpad de Viry est le seul Ehpad territorial; ces pistes de financement ne sont pas encore connues mais un représentant de la communauté de communes siégera dorénavant au conseil d'administration. Cyril KHAROUA précise qu'il est favorable au principe de l'aide financière à cet établissement.

Laurent KALONJI pense que verser cette aide est nécessaire puisqu'il y a un besoin.

Nathalie HERLEMONT précise que le précédent conseil municipal avait décidé de verser cette aide en 2019 à hauteur d'un euros par habitant.

David ZAMONFING trouve qu'il serait pertinent d'inviter ces personnes extérieures au conseil avant le vote de ces délibérations pour mieux comprendre les enjeux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce pour le versement d'une aide financière à l'Ehpad des Ombelles à hauteur de 2 € par habitant soit 5 000 €.

Décisions prises à la majorité des membres présents :

- 20 votes pour;
- 2 abstentions (David ZAMOFING et Véronique CHAREYRE)

Véronique CHAREYRE s'abstient car bien qu'elle soit favorable au principe de verser une

aide financière, elle considère que celle-ci devrait être d'un euro par habitant.

Comptes rendus des réunions des commissions communales et intercommunales

Laurent KALONJI poursuit ses échanges avec le S.M.S et la commune de Collonges-sous-Salève pour développer les activités d'été sur le Salève.

Catherine CHAREYRE prend la parole pour dire que les membres de la commission « social, séniors, petite enfance » de la communauté de communes sont invités à répondre à un questionnaire concernant la politique « petite enfance ». Elle propose d'y répondre en lien avec Madame le Maire et Solenn Ben Othmane.

Nathalie HERLEMONT dit que les membres du C.C.A.S ont distribué une cinquantaine de paniers de Noël aux personnes âgées de plus de 84 ans ainsi qu'aux personnes en difficulté. Elle remercie les membres du CCAS pour leur investissement ainsi que les agents de la Mairie qui ont participé.

Christophe GIRONDE propose de réaliser un petit article sur le sujet dans le journal municipal. Cette proposition est validée.

## Informations et questions diverses

Madame le Maire précise que M. Mottet, agent technique à la commune, a fait valoir ses droits à la retraite. Un petit article sera également mis dans le journal d'information.

David ZAMOFING annonce le décès du Président de l'ESI, M. Sabatier. Une information sera faite dans le journal municipal.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19 h 45

Fait à Archamps,

Le 07/01/2021

Le secrétaire de séance

de secretaire de sean

Florence DODE

Le Maire

Anne RIESEN

Mark